

e 13.12.11 14:42, [elisabeth.walliser@univ-montpl1.fr](mailto:elisabeth.walliser@univ-montpl1.fr) a écrit :

**Internet: Fraude et déontologie**

: 2011-12-13

-----  
WALLISER Elisabeth [ [elisabeth.walliser@univ-montpl1.fr](mailto:elisabeth.walliser@univ-montpl1.fr) ]

Fonction: Maitre de conférences HDR

Etablissement: Université Montpellier 1

Tél./fax: 33 6 70 52 28 46

-----  
Sujet: Plagiat de ma thèse de doctorat

-----  
Bonjour,

Je viens d'avoir connaissance d'un travail de doctorat "La mesure comptable des marques au Maroc" qui plagie ma thèse de doctorat "La mesure comptable des marques. Une étude comparée en Europe".

Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Paris XII, Décembre 1998. Elle a ensuite été publiée chez Vuibert 2001. J'ai pu faire arrêter la soutenance (prévue aujourd'hui) mais je souhaite avoir des conseils sur la procédure à suivre pour m'assurer qu'il y aura bien des sanctions.

Le 13/12/2011 14:52, Michelle Bergadaa a écrit :

Bonjour

Très bien.

Il vous faut écrire une lettre officielle (PDF joints par mail pour gagner du temps) au Directeur de l'Ecole Doctorale de cette personne, ainsi qu'à tous les membres du jury et enfin au secrétaire Général de la FNEGE, Pierre-Louis Dubois afin que des mesures soient également prises au niveau de l'association dont vous/elle relevez. En effet une procédure d'enregistrement des plagiatés est en cours auprès de la FNEGE/SFM.

Bien entendu vous me mettez en copie afin que je puisse intervenir si les sanctions ne sont pas prononcées. Le simple fait d'indiquer que "*Le Pr M. Bergadaa est informée également des éléments factuels portés à votre connaissance*", suffit à crédibiliser la demande.

Tenez-moi au courant de la suite.

Bien cordialement

Michelle Bergadaa